

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-21**

Nombre de conseillers
en exercice : 12
présents : 11
votants : 11

**OBJET :
SUBVENTION ASSOCIATIONS – ANNEE 2024**

Date de convocation du Conseil : **03 avril 2024**
Affichée le : **03 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **11 avril 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire propose de reconduire, pour l'année 2024, son soutien aux associations locales, sous réserve d'un dépôt en mairie du document « cerfa 12156*06 », pour une demande de subvention ; les associations sont les suivantes :

- A.C.C.A.
- COMITE DES FETES DE SAINT-AUBIN DE BLAYE
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- GOUJON SAINT-AUBINOIS
- AMICALES DES ANCIENS ELEVES
- GYM SAINT-AUBIN
- JOYEUX LURONS
- CLUB HEURES D'AMITIES
- TOUS UNIS POUR NOS LOULOUS
- FNACA

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte et décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 100 € pour la FNACA et de 370 € pour les autres associations citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 11 avril 2024

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance
Damien REREAU



Le Maire
Arnaud OVIDE

